

Au boulot ... à vélo !

LE PROGRAMME OBJECTIF EMPLOYEUR PRO-VÉLO

Le programme **Objectif Employeur Pro-Vélo** vise à vous accompagner, employeurs publics, privés et associatifs, dans le **développement d'une démarche pro-vélo** au sein de vos sites employeurs.

Porté par la Fédération française des Usagers de la Bicyclette et permettant d'obtenir le label Employeur Pro-Vélo, il finance et aide à **déployer des équipements et services « pro-vélo » pour les déplacements domicile-travail et professionnels de vos collaborateurs.**

En tant qu'employeur, le vélo est un **levier clé de votre plan de mobilité et de votre démarche RSE.** L'usage du vélo répond à un enjeu écologique majeur de réduction des émissions de gaz à effet de serre, à une demande forte de vos collaborateurs et aux attentes de vos futures recrues.

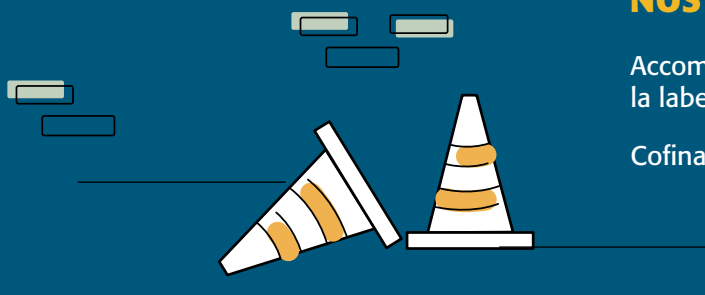


Développer une politique cyclable :
un élément essentiel
de votre marque employeur.

NOS OBJECTIFS :

Accompagner **4 500** sites employeurs vers la labellisation Employeur Pro-Vélo.

Cofinancer **25 000** places de stationnement vélo.



Quels bénéfices pour mon site employeur ?

- L'accès à des services cofinancés** vous permettant de développer l'usage du vélo sur votre site employeur :
 - Conseil et accompagnement
 - Stationnement vélo
 - Formations à la pratique du vélo au quotidien
 - Maintenance et réparation de vélos
- Un accompagnement personnalisé** au cours d'une réunion de cadrage d'1h30 avec un conseiller expert en mobilité vélo.
- Un audit vers le label Employeur Pro-Vélo** pris en charge à 100 % par le programme.

Porté par la FUB, le label vise à valoriser les sites employeurs pro-vélo selon 3 niveaux d'avancement : bronze, argent et or.

Le label est décerné pour une période de 3 ans, renouvelable.



Quels financements pour la mise en oeuvre de ma démarche Employeur Pro-Vélo ?

Afin de vous accompagner pour devenir Employeur Pro-Vélo, vous bénéficiez d'une enveloppe par site employeur¹ d'un montant variable **en fonction du nombre de salariés présents sur ce site.**

Cette enveloppe vous permet de réaliser des actions pro-vélo listées dans le catalogue du programme. Choisissez celles qui répondent à vos besoins !

Ces prestations sont prises en charge selon un taux variant de 40 % à 60 % de leurs montants HT, et ce jusqu'à épuisement de votre enveloppe.

Vous trouverez ci-après le montant total de la prise en charge auquel vous pouvez prétendre en fonction du nombre de vos salariés présents sur votre site, et ce que vous soyez un employeur privé, public ou associatif.

Moins de 50 salariés

- Montant de la prime (hors ZNI) 4 000 €
- Montant de la prime en ZNI² 5 000 €

Entre 50 et 250 salariés

- Montant de la prime (hors ZNI) 6 000 €
- Montant de la prime en ZNI² 7 500 €

Plus de 250 salariés

- Montant de la prime (hors ZNI) 8 000 €
- Montant de la prime en ZNI² 10 000 €

¹Pour inscrire votre site employeur, renseignez-vous auprès de votre service administratif pour connaître votre numéro SIRET.

²ZNI = Zones Non Interconnectées (DROM, COM, Corse, îles)

Pourquoi améliorer la politique cyclable de mon site employeur ?

L'usage du vélo a de nombreux bienfaits



Écologique



Économique



Bon pour la santé



Améliore la productivité



Baisse l'absentéisme

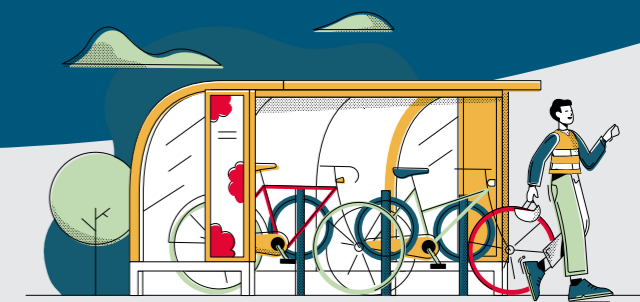
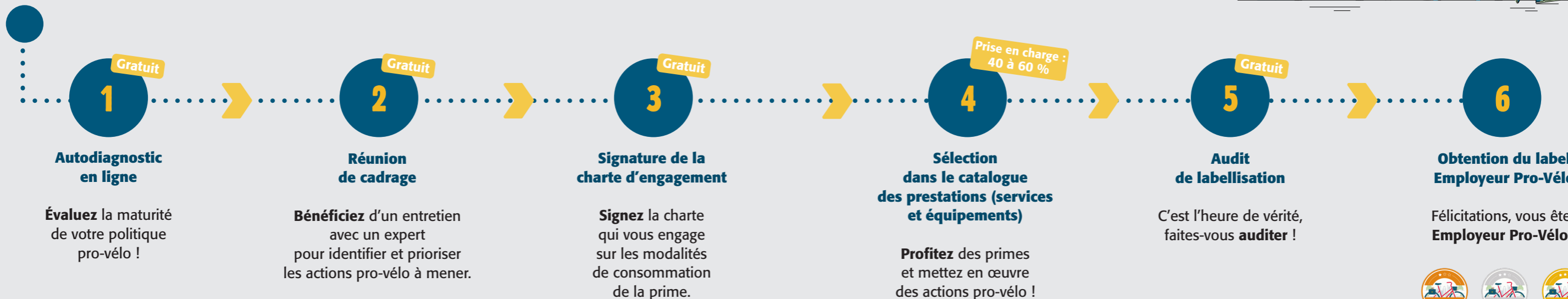


Bon allié pour le respect des gestes barrières

Comment devenir un Employeur Pro-Vélo ?

Un parcours en 6 étapes

Inscription au programme



Catalogue des prestations prises en charge

<p>Conseil et accompagnement</p> <p>Prise en charge : 60 %</p>	<p>Diagnostic mobilité</p> 	<p>Organisation, formation et outillage</p> 	<p>Élaboration d'un plan d'actions pro-vélo</p> 	<p>Préparation à la labellisation</p> 
	<p>Stationnement vélo</p> <p>Prise en charge : 40 %</p>	<p>Supports d'attache</p> 	<p>Abris</p> 	<p>Consignes sécurisées</p> 
<p>Formations à la pratique du vélo au quotidien</p> <p>Prise en charge : 60 %</p>	<p>Remise en selle</p> 	<p>Conduite aux abords du lieu de travail</p> 	<p>Prise en main vélo à assistance électrique</p> 	<p>La route vue du guidon</p> 
	<p>Maintenance et réparation de vélos</p> <p>Prise en charge : 40 %</p>	<p>Contrôle technique des vélos</p> 	<p>Entretien et réparation des vélos</p> 	<p>Atelier mécanique participatif</p> 

- **En savoir plus** : Rdv sur employeurprovelo.fr
- **Pour nous contacter** : contact@employeurprovelo.fr
- **S'inscrire** : app-employeurprovelo.fr

Imprimé sur du papier recyclé - Parmentier imprimeur - mai 2022

